



Commission Féminine « Doubs/Territoire de Belfort – Haute-Saône »

Réunion : du mercredi 20 octobre 2021 tenue au siège du District de Haute-Saône à Vesoul.

Présents : MM. BARBIER – GIRARDET - MALIVERNAY - TISSERAND

1°) CONVENTION LIANT NOS DEUX DISTRICTS

La commission a rencontré les deux présidents, Daniel ROLET (district DTB) et Philippe PRUDHON (Haute-Saône) ainsi que les deux directeurs administratifs (Jérôme POBELLE – Raphaël TAVERDET) le jeudi 23 septembre 2021 afin de faire le point sur la convention liant nos deux districts.

Compte-tenu des aspects positifs de notre collaboration, il a été validé le principe de poursuivre nos actions en commun.

2°) POINT SUR LES COMPETITIONS EN COURS

La commission tient à rappeler que pour le « foot féminin » nous sommes toujours dans une logique de développement nécessitant de la compréhension et surtout un comportement « fairplay » exemplaire. Nous déplorons quelques dossiers « disciplinaires et/ou réglementaires » ... qui ne devraient pas exister !

Le fonctionnement global donne satisfaction. L'objectif de la commission est de faire jouer au maximum les équipes féminines et ainsi de trouver la meilleure formule pour qu'un maximum de matches se joue.

Il est également rappelé que le district gestionnaire des compétitions est seul habilité à reporter officiellement des rencontres.

Sénières à 11 :

Delle 2 ayant déclaré forfait, un contact sera pris avec le club de Méziré afin de voir s'ils sont prêts à prendre la place, ce club nous ayant sollicité pour réintégrer les compétitions « district ».

Sénières à 11 :

Pour la phase printemps, nous nous orientons vers deux groupes de 6 équipes au premier niveau avec en perspective, l'hypothèse d'avoir 6 équipes susceptibles d'accéder en R2.

Sénières à 8 « loisir » :

La commission rappelle l'importance de jouer. A 6, on peut toujours débiter un match et en fonction du nombre de joueuses de l'équipe dite « adverse » il est toujours possible de s'arranger. Un contact sera pris avec le club d'Arcey afin de voir l'évolution possible et souhaitable en passant par exemple à la compétition sénières à 8 voire à 11, les scores observés pour ce club ne nous paraissant pas correspondre à du foot loisir !.

Rappel : toutes les équipes « sénières » peuvent évoluer du foot à 8 vers le foot à 11 et vice versa pour la phase printemps.

U17F :

Une réflexion est en cours pour voir ce qui est susceptible d'être organisé avec la Ligue BFC entre nos U17 et les équipes U18 ne jouant pas au premier niveau, le nombre d'équipes étant limité !

3°) ORGANISATION NOVEMBRE 2021

Pour les catégories U17, U15 et U13 une phase « novembre » est programmée. Le principe retenu est de faire jouer 3 matches les 13, 20 et 27 novembre 2021. Les groupes sont constitués avec deux niveaux en fonction des résultats de la première phase.

En U17 et U15 les groupes de deuxième niveau permettront de qualifier une ou deux équipes par groupe pour les tours de coupe du printemps.

Pour la composition des groupes (voir document annexé à ce PV).

4°) COUPES

La commission rappelle que les coupes mises en place sont sponsorisées par le Crédit Agricole de Franche-Comté, ce dernier ayant fait le choix d'accompagner le développement du « foot féminin ». Lors de la prochaine réunion, nous établirons l'état des besoins « récompenses » qui seront transmis et discutés avec le Crédit Agricole par Daniel ROLET, président du district DTB.

A ce jour notre souhait est de doter le festival U13F, la coupe U15F, la coupe U17 F et les deux coupes sénières à 8 et sénières à 11.

Les dates seront à fixer essentiellement sur la phase printemps, les finales pouvant être envisagées le week-end des 11 et 12 juin 2022.

5°) FUTSAL

Dans les deux districts les inscriptions seront validées le mardi 26 octobre. Le point sera alors fait sur les engagements. La volonté de la commission est d'organiser des actions communes dans le respect des orientations des commissions futsal de chaque district. Peut-être que ce souhait pourrait se traduire par des finales communes !

6°) QUESTIONS DIVERSES

- Arbitrage : souhait réitéré de voir des arbitres désignés sur les matches à 11 en fonction des disponibilités des districts.

La caisse de péréquation est mise en place, donc dans le cas où un arbitre a été désigné et est présent, aucun règlement n'est à faire par les clubs.

- Festival U13 : les règles concernant cette compétition étant spécifiques, un état des clubs susceptibles d'être concernés par cette compétition sera fait lors de notre prochaine réunion et communiqué aux clubs ensuite.
- Règlement : afin de mettre en conformité les différents règlements, la commission valide le fait que la ligne de « hors-jeu » en U13 est bien la ligne médiane.
- Match U17F « Grandvillars – Delle » du 25/09/21. Le dossier disciplinaire est traité, conformément à la convention liant nos deux districts par le district DTB. Sur le plan sportif, la commission déplore les événements liés à ce match, considérant que nous sommes dans une phase de développement et qu'ainsi, tous nos matches féminins devraient se dérouler dans un excellent esprit.
- La commission constate que des réserves sont posées et poursuivent leur parcours administratif ce qui est fort dommageable ! Il nous paraîtrait plus logique que les remarques soient faites oralement, que les clubs en tirent les conséquences et qu'ainsi les règles soient respectées par tous. Les règles en place avec notamment les possibilités de dérogations semblent suffisantes pour favoriser le développement de notre sport.

Prochaine réunion : Jeudi 25 novembre à Besançon à 9 H30

Le Représentant du District
de la Haute-Saône
Michel MALIVERNAY

Le Représentant du District
du Doubs/Territoire Belfort
Christophe GIRARDET

Rappel :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.